

## Note d'information - Processus électoral

### **Actualité du processus électoral : Situation au 16 juillet 2014**

La formation de la deuxième aire opérationnelle pour l'opération de fiabilisation du fichier électoral et de stabilisation des cartographies opérationnelles est arrivée à sa troisième cascade. Pour les 8 provinces (Kinshasa, Bas Congo, Equateur, Province orientale, Nord et Sud Kivu, Maniema et le Katanga):

a) La formation au niveau des pools opérationnels de 7 jours (participants: Chefs d'antennes, opérateurs SIG, Formateurs additionnels et quelques agents des SEP), qui a été animée par les SEP, les formateurs venus de Kinshasa (techniciens cartographes et informaticiens du CNT/Telecom et même certains superviseurs, est terminée. Ce sont les formations au niveau des antennes qui viennent d'être lancées (formation des informaticiens, briefing de membres des antennes et la formation des préposés à la collecte).

C'est dans ce sens que Le Rapporteur Adjoint de la CENI, Mr Onésime Kukatula Falash conduit depuis le 13 juillet 2014 une mission de supervision de cette troisième étape de la formation dans les différentes antennes de la province Bas-Congo.

b) Les deux provinces du Kasaï terminent la formation de 7 jours aujourd'hui. .

A ce jour, 09 pools ayant fini avec la formation ont évalué les apprenants. Il s'agit des pools de Kinshasa, Matadi, Mbandaka, Gbadolite, Gemena, Lisala, Kisangani, Bunia et Goma.

Conformément au calendrier des élections urbaines, municipales et locales rendu public le 26 mai 2014, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a lancé depuis le 10 Juin 2014, l'opération d'accréditation des observateurs Long Terme du processus électoral 2013-2016. Cette opération devrait prendre fin le 10 juillet 2014. Cependant, compte tenu de l'ampleur des dossiers à traiter et de l'engouement des requérants, la CENI vient d'accorder une prolongation allant du 10 juillet au 10 août 2014. A la date du 10 juillet, le complexe scolaire Mgr SHAUMBA, site abritant cette opération a été visité par Monsieur l'Abbé Président de la CENI qu'accompagnaient les autres Membres de la CENI présents à Kinshasa. Pour poursuivre cette opération, un chronogramme des opérations d'accréditation des observateurs long terme en RDC est affiché au lycée Mgr Shaumba. La CENI attire l'attention des uns et des autres que l'accréditation étant gratuite, il est strictement interdit à toutes les organisations concernées d'user de la carte d'observateur à des fins autres que la mission dévolue aux observateurs électoraux. Les pratiques telles que le trafic d'influence, le monnayage de l'opération par les structures partenaires ou toutes formes d'intimidations par les bénéficiaires sont prohibées.



SHAUMBA, site abritant cette opération a été visité par Monsieur l'Abbé Président de la CENI qu'accompagnaient les autres Membres de la CENI présents à Kinshasa. Pour poursuivre cette opération, un chronogramme des opérations d'accréditation des observateurs long terme en RDC est affiché au lycée Mgr Shaumba. La CENI attire l'attention des uns et des autres que l'accréditation étant gratuite, il est strictement interdit à toutes les organisations concernées d'user de la carte d'observateur à des fins autres que la mission dévolue aux observateurs électoraux. Les pratiques telles que le trafic d'influence, le monnayage de l'opération par les structures partenaires ou toutes formes d'intimidations par les bénéficiaires sont prohibées.

Par ailleurs, la campagne électorale se poursuit jusqu'au 22 juillet 2014 pour la reprise de l'élection législative partielle dans la circonscription électorale de Befale. Le jour du scrutin est maintenu au 24 juillet 2014. L'annonce des résultats provisoires par la CENI interviendra au plus tard le 29 juillet 2014.

Dans le cadre des échanges citoyens entre la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et les différentes parties prenantes au processus électoral en République Démocratique du Congo, le Vice-président Mr André MPUNGWE Songo accompagné des membres de la plénière, Mme Elodie Ntamuzinda et Mr Kaputu Ngombo, poursuivent leur mission dans la Province Orientale. A l'Equateur, c'est le Rapporteur de la CENI, Mr Jean Pierre Kalamba Mulumba accompagné de Mr Augustin Ngangwele, membre de la plénière de la CENI qui anime ces échanges avant d'aller superviser l'élection partielle de Befale. Dans le Bandundu, les échanges de même nature se sont tenus sous la conduite de la Questeur Adjointe, Mme Micheline Bei Bongenge et Mr Jean-Baptiste Ndundu, membre de la plénière de la CENI. D'autres missions vont bientôt s'effectuer dans les restes de provinces.

### **Actualités du terrain**

**Dans la province du Katanga,** la formation des Chefs d'Antennes, des cartographes et des Agents pour l'Opération de fiabilisation du fichier électoral et de stabilisation des cartographies opérationnelles dans la Province se poursuit avec l'appui de la Section électorale. Initialement prévu pour être redéployé par air, le redéploiement d'une partie du matériel a été fait par la route et sous escorte des soldats Benbatt. En attendant l'arrivée d'un hélico ou un déploiement par la route programmé pour le 15 juillet 2014, le matériel de Mitwaba, est toujours stocké dans les entrepôts aéroportuaires. En ce qui concerne **Kalemie**, le hub a terminé le déploiement du matériel vers les Antennes et le hub continue d'apporter son assistance logistique au SEP pour la formation et la suite des opérations. **À Kamina**, le hub Kamina, a également participé à la formation des Chefs d'Antenne et s'est aussi occupé de l'appui logistique en aidant au transport du personnel de la CENI et en coordonnant les rotations aéroportées pour le redéploiement du matériel de Didolo, Kapanga et Sandoa. Il est prévu de déployer le restant du matériel vers Kapanga et Sandoa le 19 juillet et sur Dilolo le 21 juillet 2014.

**Dans la Province Orientale,** La S.E a, appuyé les Secrétariats Exécutifs Provinciaux (SEP) et a terminé le 5 juillet 2014 le transfert de tout le matériel qui lui était confié vers les antennes CENI de la province Orientale.

Également la SE a participé aux activités de la journée de lancement de la campagne de communication sur la décentralisation et les élections locales qui se sont déroulée à l'AFRACO le 7 juillet. La cérémonie a consisté essentiellement en la présentation d'une boîte à images élaborée par la cellule technique d'appui à la décentralisation du Ministère national en charge de l'Intérieur et de la Décentralisation, dont les agents sont venus de Kinshasa pour la circonstance.

**Dans la province du Nord Kivu,** à l'issue de la formation sur l'opération de fiabilisation du fichier électoral et de la stabilisation de la cartographie opérationnelle les opérations se résument au transport des chefs d'Antenne et des cartographes et au redéploiement du matériel en cours. Notamment les serveurs pour l'opération de fiabilisation du fichier électoral et de la stabilisation de la cartographie opérationnelle dans hub de Béni Ville pour les Antennes de Béni, de Béni Ville et des territoires de Butembo et de Lubero.

**Dans la province du Sud-Kivu,** la formation des chefs d'antenne CENI, des opérateurs SIG (système d'information géographique) et des formateurs additionnels a débuté à Bukavu le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et s'est achevée le 07. La S.E y apporte son appui logistique, organisationnel et pédagogique par l'animation de certains modules. À prévoir, l'évaluation du déroulement de la formation des chefs d'antennes pour l'opération de stabilisation des cartographies opérationnelles, l'affectation du personnel opérationnel dans les antennes, leur déploiement avec le matériel pour la formation au niveau des territoires. Pour finir il y a la mission de ramassage du matériel électoral à Walungu.

### **Informations générales sur la reprise de l'élection législative partielle à Befale**

#### **1. Pourquoi la CENI doit-elle reprendre l'élection législative dans le territoire de Befale ?**

La CENI doit reprendre l'élection législative dans le territoire de Befalé parce que la Cour Suprême de justice (CSJ), faisant office de Cour Constitutionnelle, a, par l'arrêt n° RCE.463/DN rendu en date du 25 avril 2012 en matière de contentieux des résultats des élections législatives nationales dans le territoire de Befale, annulé les résultats provisoires annoncés par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). Elle lui a ordonné de réorganiser partiellement le scrutin dans les groupements Bolemba, Yaama, Mompono et dans les deux centres de Bokutola dans le groupement Lombeolo.

#### **2. Cette élection législative partielle va-t-elle concerner tout le territoire de Befale ?**

Non !!! Cette élection ne sera organisée que dans les groupements où les résultats ont été annulés à savoir : Bolemba, Yaama, Mompono et dans les deux centres de Bokutola dans le groupement Lombeolo.

#### **3. Qui peut être candidat à l'élection législative partielle de Befale ?**

Les 15 candidats qui avaient concouru à l'élection législative du 28 novembre 2011 dans la circonscription électorale de Befale dans les groupements Bolemba, Yaama, Mompono et dans les deux centres de Bokutola dans le groupement Lombeolo sont d'office candidats.

#### **4. Quel électeur est concerné par l'élection législative partielle de Befale ?**

Tout électeur, muni de sa carte d'électeur, dont le nom figure sur les listes électorales des groupements Bolemba, Yaama, Mompono et dans les deux centres de Bokutola dans le groupement Lombeolo.

#### **5. Qui n'est pas admis à voter à l'élection législative partielle de Befale ?**

Tous les électeurs de BEFALE dont les noms ne figurent pas sur la liste électorale des groupements de Bolemba, Yaama, Mompono, dans les deux centres de Bokutola dans le groupement Lombeolo ainsi que tous les électeurs de ces 4 groupements qui ont voté le 28 novembre 2011.

**6. Quel sort est réservé au choix des électeurs qui ont voté le 28 novembre 2011 dans les groupements non concernés par la présente élection législative partielle ?**

Le choix fait par les électeurs qui ont voté lors du scrutin du 28 novembre 2011 reste valable. Leurs voix seront additionnées aux résultats issus de l'élection partielle pour obtenir le suffrage de chaque candidat sur l'ensemble de la circonscription enfin de dégager le candidat qui aura atteint la majorité des suffrages exprimés et qui sera proclamé élu.

**7. Quand aura lieu le scrutin législatif partiel de Befale ?**

Le scrutin aura lieu le 24 juillet 2014 conformément au calendrier publié par la CENI.